

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Références :

1. Note n° NP/151/SHFDS du 21 octobre 2019 relative à la posture VIGIPIRATE « AUTOMNE HIVER 2019 – PRINTEMPS 2020 » ;
2. Note n°10083/SGDSN/PSE/PSN/CD du 16 octobre 2019 relative à l'adaptation de posture VIGIPIRATE « AUTOMNE HIVER 2019 – PRINTEMPS 2020 » ;
3. Plan gouvernemental VIGIPIRATE n° 10200/SGDSN/PSE/PSN/CD du 1^{er} décembre 2016 (édition octobre 2018) – partie publique « Faire face ensemble » (décembre 2016) https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/risques/pdf/brochure_vigipirate_gp-bd.pdf.

Objet : Fiche ENSAGRI « Protection des établissements d'enseignement agricole sur l'ensemble du territoire »

Destinataires : établissements publics et privés d'enseignement technique agricole, établissements d'enseignement supérieur agricole

Posture VIGIPIRATE « AUTOMNE HIVER 2019 – PRINTEMPS 2020 »¹ :

La posture VIGIPIRATE « AUTOMNE HIVER 2019 – PRINTEMPS 2020 » est active à compter du 18 octobre 2019.

Elle s'applique, sauf événement particulier, jusqu'au 14 mai 2020.

L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « Sécurité renforcée – Risque attentat ».



Sur le territoire national, la menace terroriste se maintient à un niveau élevé et émane essentiellement de ressortissants nationaux. Bien qu'affaiblie, la propagande djihadiste reste soutenue dans la sphère numérique et est toujours susceptible de provoquer des passages à l'acte individuels.

La présente posture adapte le dispositif de sécurité nationale pour cette période marquée par :

- les fêtes de fin d'année qui seront ponctuées par les célébrations religieuses et l'organisation sur l'ensemble du territoire national de marchés de Noël de plus ou moins grande ampleur ;
- les flux importants de voyageurs dans les transports collectifs de personnes lors des vacances scolaires et universitaires et leur présence sur les sites touristiques ;
- les grands événements qui se dérouleront sur le territoire national qu'ils soient sportifs, culturels ou commémoratifs ;
- les élections municipales des 15 et 20 mars 2020.

¹ Différents supports sont disponibles sur le <https://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste> :

- Affiches de sensibilisation à destination du grand public : « Réagir en cas d'attaque terroriste », « Les gestes d'urgence », « Que faire en cas d'exposition à un gaz toxique » ;
- Fiches « réflexes » informant les citoyens et les professionnels de différents secteurs d'activité sur les bonnes pratiques à adopter face à la menace terroriste ;
- Guides de bonnes pratiques, à destination des professionnels et des particuliers.

Domaine « Enseignement agricole » :

La posture « socle » de sécurité devant être adoptée dans les établissements d'enseignement, agricole demeure inchangée.

Elle a pour objectif de protéger, en permanence (pendant et hors période scolaire), les personnes, les biens et les données :

- Des éléments chiffrés et cartographiques sur les attentats jihadistes réalisés, déjoués, échoués en France et en Europe occidentale sont précisés en annexe 1 ;
- La liste des mesures applicables aux établissements d'enseignement agricole sur l'ensemble du territoire a été fiabilisée (annexe 2).

Pour la période considérée, les chefs d'établissement doivent porter une vigilance particulière à :

- Les opérations de type « marchés de fin d'année de produits locaux » (dans les locaux de l'établissement ou en extérieur sur un marché de Noël) ainsi que sur tout déplacement d'apprenants (quelle que soit la destination) ;
- La protection et l'accès au stockage des matières dangereuses (produits biocides et chimiques, ainsi que tout produit inflammable ou comburant) ;
- Tout comportement suspect ou situation anormal.

L'utilisation du MOOC² VIGIPIRATE, développé par le *secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale* (SGDSN), peut aider à sensibiliser les personnels et apprenants sur la menace terroriste et les gestes et réflexes à adopter afin de prévenir un acte terroriste ou de réagir en cas d'attaque (flyer joint en annexe 3) :

- Cette plateforme, mise en ligne le 20 septembre 2019 (www.vigipirate.gouv.fr), est un outil pédagogique accessible au plus grand nombre.
- Ce parcours, en 3 modules de quelques heures, fait l'objet d'une attestation de suivi et contribue à favoriser une éducation citoyenne en matière de sécurité nationale.

En matière de sécurité du numérique, les menaces visant les administrations et les entreprises privées restent élevées et variées. Les événements majeurs de la période feront l'objet d'une attention particulière face aux principaux modes d'action malveillants actuellement observés (attaques par rançongiciels, attaques indirectes et vulnérabilités critiques).

L'implication de l'ensemble de chacun ainsi que l'application des règles élémentaires d'hygiène informatique constituent des éléments essentiels au renforcement de la sécurité des systèmes d'information.

A ce titre, les recommandations de posture permanente de sécurité³ doivent être rappelées régulièrement aux agents, personnels et apprenants. Des réflexes simples peuvent être appliqués, au quotidien par chacun :

- Les douze règles essentielles définies, à destination des non-spécialistes, dans le guide des bonnes pratiques de l'ANSSI⁴ pour la sécurité des systèmes d'information des petites et moyennes entreprises ;
- Les dix règles, à destination des agents du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, pour sécuriser les équipements numériques professionnels⁵ ;
- Les neuf bonnes pratiques de sécurité numérique à observer, par les professionnels, lors de déplacements⁶.

Les responsables de système d'information (RSI) se réfèrent à la fiche SECNUM « sécurité du numérique ».

² Massive open online course.

³ <https://www.ssi.gouv.fr/entreprise/guide/guide-dhygiene-informatique/>

⁴ <https://www.ssi.gouv.fr/guide/guide-des-bonnes-pratiques-de-linformatique/>

⁵ Infographie (http://intranet.national.agri/IMG/pdf/missdef_secuinfo_aff_cle0dffa3.pdf).

⁶ Guide de l'ANSSI mise à jour en 2019 (<https://www.ssi.gouv.fr/guide/partir-en-mission-avec-son-telephone-sa-tablette-ou-son-ordinateur-portable/>).

Annexe 1 : Attentats jihadistes réalisés, déjoués, échoués en France et en Europe occidentale

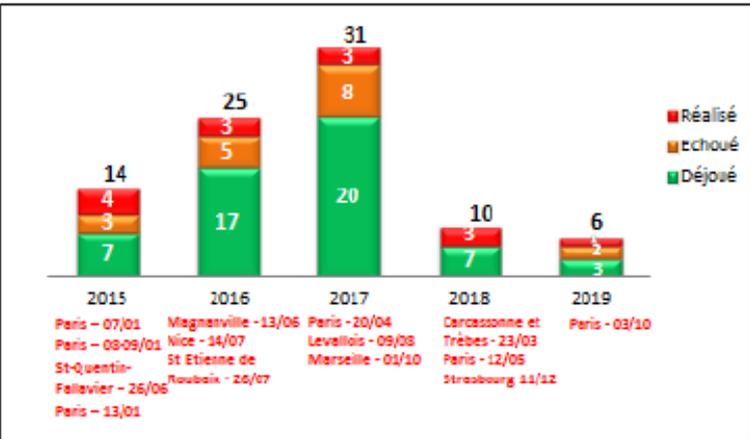
Infographie sur les attentats jihadistes réalisés, déjoués, échoués en France depuis 2015⁷



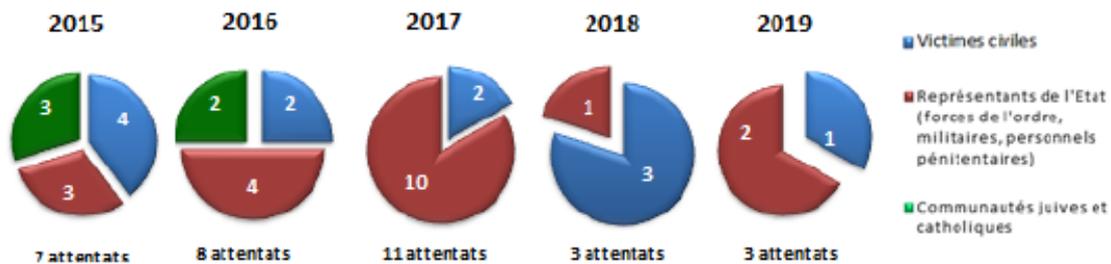
HISTORIQUE DES ATTENTATS EN FRANCE DE 2015 A 2019

RECAPITULATIF DES ATTENTATS REALISES, ECHOUES OU DEJOUES

Sur le territoire national, la menace se maintient à un niveau élevé malgré une baisse de la fréquence des attaques et projets d'attaques en 2018 et sur le premier semestre de l'année 2019. Les trois dernières années ont chacune été marquées par trois attentats réalisés, contre un en 2019.



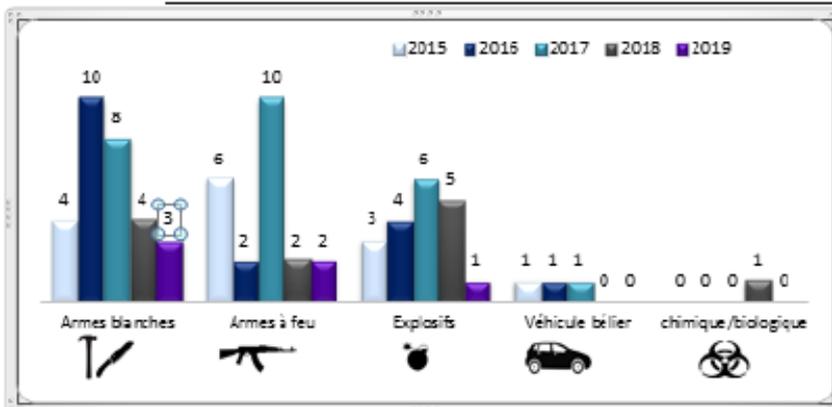
TYPES DE CIBLES VISEES LORS DES ATTENTATS REALISES OU ECHOUES**



** plusieurs cibles ont parfois été visées lors d'un même attentat.

Les représentants en uniforme de l'autorité publique (forces de l'ordre, militaires, personnels pénitentiaires) demeurent les premières cibles visées par les assaillants lors d'attentats, suivies de la population civile : deux cibles relativement facilement atteignables. Les cibles du terrorisme jihadiste visées pour leur appartenance religieuse sont en baisse sur la période mais le risque demeure latent.

MODES OPERATOIRES UTILISES LORS DES ATTENTATS ABOUTIS, ECHOUES, DEJOUES

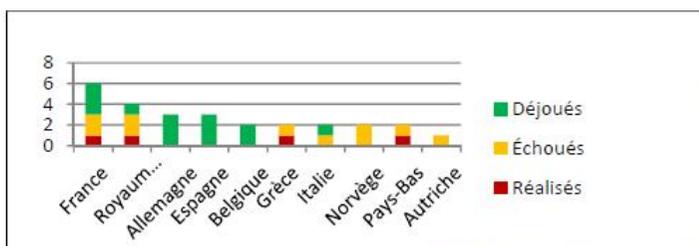


De façon générale sur la période les modes opératoires sommaires (utilisation d'armes par destination) demeurent les plus fréquemment utilisés (armes blanches, armes à feu, véhicule-bélier). Toutefois certains modes opératoires plus sophistiqués tels que des explosifs voire l'utilisation de substances chimiques ou d'agents toxiques ne doivent pas être négligés.

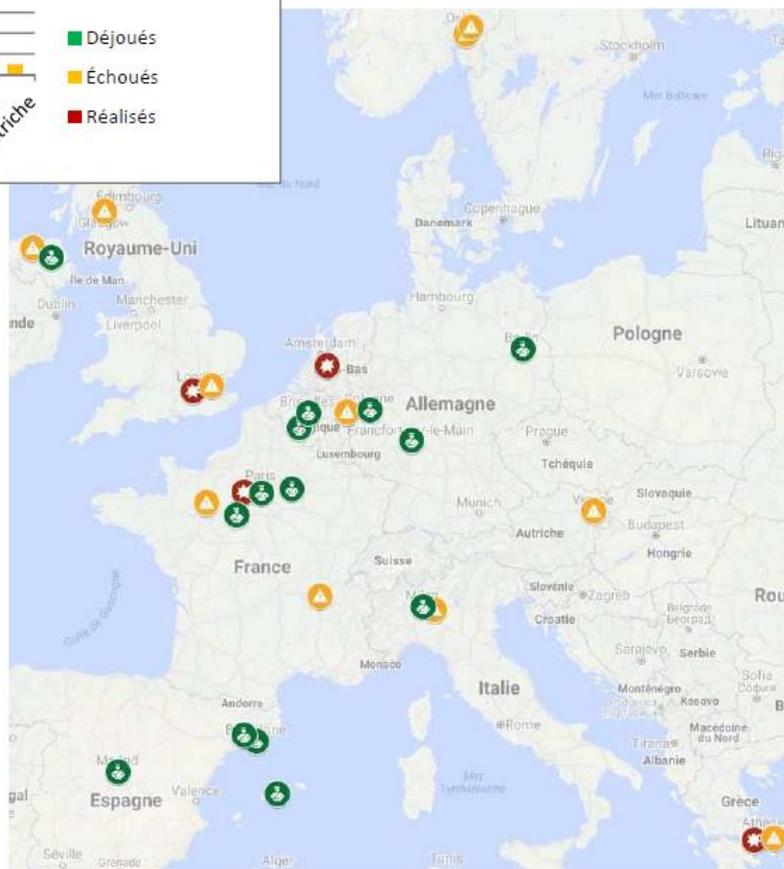
Informations obtenues en sources ouvertes

⁷ Source : Note n°10083/SGDSN/PSE/PSN/CD du 16 octobre 2019 relative à l'adaptation de posture VIGIPIRATE « AUTOMNE HIVER 2019 – PRINTEMPS 2020 ».

Cartographie des attentats jihadistes réalisés, déjoués, échoués en Europe occidentale en 2019⁸



- Échoués**
- France (2)**
 - Condé-sur-Sarthe (05/03)
 - Lyon (24/05)
- Royaume-Uni (2)**
 - Londonderry (19/01)
 - Londres et Glasgow (05/03)
- Norvège (2)**
 - Oslo (17/01)
 - Oslo (10/08)
- Pays-Bas (1)**
 - Heerlen (09/03)
- Italie (1)**
 - Crema (20/03)
- Grèce (1)**
 - Athènes (22/03)
- Autriche (1)**
 - Vienne (25/03)



- Réalisés**
- Royaume-Uni (1)**
 - Stanwell (16/03)
- Pays-Bas (1)**
 - Utrecht (18/03)
- Grèce (1)**
 - Athènes (11/07)
- France (1)**
 - Paris (03/10)
- Déjoués**
- France (3)**
 - Seine-et-Marne (25/03)
 - Paris (26/04)
 - Châteaudun (23/07)
- Allemagne (3)**
 - Berlin (30/01)
 - Francfort (22/03)
 - Cologne (18/07)
- Espagne (3)**
 - Barcelone et Igualada (15/01)
 - Région de Madrid (04/02)
 - Majorque (28/03)
- Belgique (2)**
 - Mons (15/04)
 - Bruxelles (22/06)
- Italie (1)**
 - Milan (17/04)
- Royaume-Uni (1)**
 - Irlande du Nord (01/06)

Informations obtenues en sources ouvertes¹

⁸ Source : Note n°10083/SGDSN/PSE/PSN/CD du 16 octobre 2019 relative à l'adaptation de posture VIGIPRATE « AUTOMNE HIVER 2019 – PRINTEMPS 2020 ».

Annexe 2 : Posture Vigipirate « AUTOMNE HIVER 2019 – PRINTEMPS 2020 »

Liste des mesures applicables aux établissements d'enseignement agricole sur l'ensemble du territoire

☞ Les mesures sont actives à compter du 18 octobre 2019 et s'appliquent, sauf événement particulier, jusqu'au 14 mai 2020.

Numéro de la mesure	Type de mesure	Objectif et intitulé de la mesure	Niveau de protection	Etat de la mesure ⁹
ALR « ALERTER et COMMUNIQUER »				
ALR 10-01	socle	Disposer d'une chaîne d'alerte et d'information la plus large possible, la vérifier et la tester régulièrement <i>Disposer d'un système d'alerte et d'information opérationnel, fiable et entretenu et acculturer l'ensemble de la population à la menace terroriste</i>	publique	ACT
ALR 10-04	socle	Signaler toute transaction, vol ou disparition de matières et tout indice d'événement NRBC-E <i>Anticiper la réalisation d'un événement de nature NRBC-E et réagir le plus rapidement possible à un événement de telle nature</i>	publique	ACT

⁹ En cas de menaces ou risques particuliers identifiés les autorités demanderaient aux professionnels d'activer plus spécifiquement certaines mesures de vigilance et/ou de contrôle additionnelles.

ALR 11-02	additionnelle	<p style="text-align: center;">Diffuser l'alerte au grand public</p> <p style="text-align: center;"><i>Informer et sensibiliser la population sur la nature de l'événement, ses conséquences afin qu'elle applique les consignes diffusées</i></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">  <p>Le niveau d'alerte VIGIPIRATE en vigueur « <i>Sécurité renforcée – Risque attentat</i> » est exprimé dans l'espace public au travers d'une signalétique associée à un triangle de couleur rouge¹⁰. Les consignes d'usage du logo s'appliquent aux établissements d'enseignement agricole.</p> </div>	publique	ACT
ALR 11-04	additionnelle	<p style="text-align: center;">Rappeler les conduites à tenir en cas d'attaque</p> <p style="text-align: center;"><i>Prévenir et associer la population à sa propre sécurité – la protéger d'un sur-attentat / informer un maximum de personnes sur les conduites à tenir en cas d'attaque terroriste</i></p> <p style="text-align: center;">www.vigipirate.gouv.fr</p>	publique	ACT
BAT « INSTALLATIONS ET BATIMENTS »				
BAT 11-02 BAT 12-02 BAT 13-02	additionnelle	<p style="text-align: center;">Assurer la sûreté externe des installations et bâtiments</p> <p style="text-align: center;"><i>Restreindre voire interdire le stationnement et/ou la circulation aux abords des installations et bâtiments désignés</i></p>	publique	ACT

¹⁰ <http://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/logogrammes-vigipirate/>

BAT 20-01	socle	Assurer la sûreté externe des accès des installations et bâtiments <i>Surveiller les accès des personnes, des véhicules et des objets entrants (dont le courrier)</i>	publique	ACT
BAT 21-01 BAT 22-01 BAT 23-01	additionnelle	<i>Contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrants (dont le courrier)</i>	publique	ACT
BAT 30-01	socle	Adapter la sûreté interne des installations et bâtiments <i>Identifier les zones internes en fonction de leur sensibilité et en réglementer l'accès</i>	publique	ACT
BAT 30-02	socle	<i>Surveiller la circulation interne des bâtiments et installations</i>	publique	ACT
BAT 31-01	additionnelle	<i>Renforcer la surveillance interne et limiter les flux (dont interdiction de zone)</i>	publique	ACT
EXT « DOMAINE ETRANGER »				
EXT 10-05	socle	Protéger les résidents français et les voyageurs français <i>S'inscrire sur ARIANE (outil d'enregistrement des voyages à l'étranger du ministère de l'Europe et des affaires étrangères)</i> https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html	publique	ACT
EXT 10-06	socle	<i>Consulter le site « Conseils aux voyageurs » du ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour préparer les séjours à l'étranger</i> https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/	publique	ACT

Annexe 3 : Plateforme de sensibilisation Vigipirate

REJOIGNEZ-NOUS
FAIRE FACE ENSEMBLE 
WWW.VIGIPIRATE.GOUV.FR

MODULE 1
Comprendre la menace terroriste et le dispositif VIGIPIRATE

- ▶ **Unité 1** : comprendre la menace terroriste
- ▶ **Unité 2** : qu'est-ce que VIGIPIRATE ?
- ▶ **Unité 3** : comment fonctionne VIGIPIRATE ?

MODULE 2
Tous impliqués face à la menace terroriste !

- ▶ **Unité 1** : se préparer en tant que citoyen
- ▶ **Unité 2** : prévenir un acte terroriste
- ▶ **Unité 3** : réagir
- ▶ **Unité 4** : gérer l'après-attentat

MODULE 3
Sensibilisation des professionnels et des élus locaux.
(responsables d'établissements ou de sites recevant du public)

- ▶ **Unité 1** : recommandations à destination des responsables d'établissements recevant du public
- ▶ **Unité 2** : recommandations à destination des organisateurs de rassemblements
- ▶ **Unité 3** : sensibilisation des élus locaux à la menace terroriste



Contact : courrier.sgdsn@sgdsn.gouv.fr


SGDSN
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL
DE LA DÉFENSE ET DE
LA SÉCURITÉ NATIONALE
51, boulevard de La Tour-Maubourg
75700 Paris SP 07
www.sgdsn.gouv.fr

Maquette : Pile Graphisme, Fabrication, Images - DS&F/PSG - Septembre 2019

FAIRE FACE ENSEMBLE 

PLATEFORME DE SENSIBILISATION VIGIPIRATE
WWW.VIGIPIRATE.GOUV.FR




SGDSN
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL
DE LA DÉFENSE ET DE
LA SÉCURITÉ NATIONALE

FAIRE FACE ENSEMBLE

La sensibilisation de tous à la menace terroriste.

En proposant cette plateforme, le Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale offre à chacun la possibilité de mieux comprendre les enjeux de vigilance, de prévention et de protection face à la menace terroriste, pour adopter les bonnes pratiques et contribuer à la sécurité de tous.



DÉCOUPAGE PÉDAGOGIQUE

Environ **8h00** de contenu pédagogique dont **3h00** spécifiquement à destination des professionnels, avec par unité :



une vidéo introductive par un grand témoin



un questionnaire pour tester ses connaissances



le développement des notions clés du chapitre



des ressources complémentaires diversifiées en consultation libre

LA SENSIBILISATION À LA MENACE TERRORISTE EN 3 MODULES

Construits autour de thématiques prioritaires, les 3 modules de 3 ou 4 unités chacun permettent :

- ▶ Pour le grand public, d'avoir une vue d'ensemble du plan VIGIPIRATE, de la menace terroriste en France, et des réflexes à adopter en conséquence ;
- ▶ Pour les professionnels, de mieux connaître leurs responsabilités et d'acquiescer les outils pour y faire face.

UN OUTIL PÉDAGOGIQUE ET ACCESSIBLE À TOUS

Le MOOC* « Faire Face Ensemble » est un outil de sensibilisation en ligne gratuit et accessible à tous vous permettant d'accéder à votre rythme à un large contenu pédagogique.

Une attestation délivrée dès :



**80%
de réussite**



**à toutes
les unités**

*MOOC : Massive Open Online Course. Formation en ligne ouverte à tous.



WWW.VIGIPIRATE.GOUV.FR